



# ÉTABLIR DES CONTRATS DE TRAVAIL

DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

Les relations entre un employeur et un salarié s'inscrivent dans le cadre d'un contrat de travail. Certaines spécificités d'exercice de l'activité professionnelle dans notre secteur d'activité, sanitaire, social et médico-social, peuvent être précisées dans les contrats de travail.

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier la relation contractuelle adaptée à leurs besoins, conclue dans le respect des droits et obligations des salariés. Ils seront en capacité de la faire évoluer pour accompagner les changements dans le fonctionnement des structures.

## OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la rédaction d'un contrat et identifier les mentions indispensables
- Mesurer les incidences des différents types de contrat de travail sur la gestion des salariés
- Analyser les modifications qui peuvent être apportées aux contrats et en connaître les modalités de mise en œuvre

## CONTENU

### Les différents types de contrats de travail

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Les spécificités du contrat à temps partiel

### La rédaction du contrat

Les mentions obligatoires  
 Les autres clauses

### La période d'essai

Objectif  
 Détermination de la durée

### Les obligations liées à l'embauche

Documents remis par le salarié  
 Visite d'embauche

### La modification de la relation contractuelle

Modification des conditions de travail  
 Modification du contrat de travail

|                |
|----------------|
| JANVIER        |
| FÉVRIER        |
| <b>MARS</b>    |
| AVRIL          |
| MAI            |
| JUIN           |
| JUILLET        |
| AOÛT           |
| SEPTEMBRE      |
| <b>OCTOBRE</b> |
| NOVEMBRE       |
| DÉCEMBRE       |

**SESSION 1**  
16 mars 2016

 **SESSION 2**  
18 octobre 2016

 **Paris**

€ **316 €**  
par personne

 **1 jour**

 **01 53 98 95 03**  
 **formation@fehap.fr**

### Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2016 bénéficiera d'un tarif de 188 € pour la quatrième journée suivie.

## PUBLICS

- Responsable d'équipe
  - Assistant ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports juridiques
  - exercices

## INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP